

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME :

Contribution à la Réorganisation du
Sport Scolaire et universitaire au Mali

présentée par

DEMBELE YENEMAGHA AUGUSTIN



Sous la direction de

Mr DIA Amadou Ibrahima
Docteur en Psychologie
et Sciences de l'Education
à l'INSEPS

VII ème PROMOTION - 1996 - 1998

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

**MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**



THEME :

**Contribution à la Réorganisation du
Sport Scolaire et universitaire au Mali**

présentée par

DEMBELE YENEMAGHA AUGUSTIN

Sous la direction de

Mr DIA Amadou Ibrahima..
Docteur en Psychologie
et Sciences de l'Education
à l'INSEPS

VII ème PROMOTION - 1996 - 1998

DEDICACE

Nous dédions cette monographie :

- A nos parents feus Navomo DEMBELE et Chita SYLLA pour l'affection et l'éducation qu'ils nous ont toujours données.

- A notre épouse Fatoumata KOUYATE et à nos enfants : Marie, Chita-Emma, Diésira-Anna-pauline, Navomo-Jean, Louis pour les sacrifices matériels consentis et leur soutien moral.

Nos remerciements vont à Monsieur DIA Amadou Ibrahima qui n'a ménagé aucun effort pour l'encadrement et le suivi de ces travaux jusqu'à terme.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tous les professeurs et les membres de la Direction de l'INSEPS.

Enfin, nous réitérons nos remerciements à la CONFEJES et au Département des Sports de la République de Mali pour leurs contributions financières à la réalisation de la dite formation.

Remerciements

La qualité d'informations recueillies pour l'élaboration de la présente monographie n'était pas négligeable. Aussi elle nécessitait l'apport de certains collègues et amis qui de près ou de loin ont été d'une aide précieuse. Nous pensons particulièrement à Monsieur BANGOURA Ibrahima Binty de la République de Guinée Conakry, Jean CHRYSOSTOM Rakotomalala de Madagascar, Cheick KONATE dit TAKALA, Seydou DAWA, Ibrahima BARADJI TOURE , Kandé SY de la République du MALI.

Nous resterons redevable si nous ne félicitons pas Mamadou COULIBALY ET Docteur Bréhima COULIBALY pour leur assistance à notre famille, durant la période de notre formation.

Enfin, tous nos remerciements à Mademoiselle Oumou DIALLO de Kolda, République du Sénégal pour son apport matériel et moral.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I - Présentation du Mali

- 1-1 Géographie physique
- 1-2 Géographie humaine
- 1-3 Economie
- 1-4 Education et Santé
- 1-5 Histoire
- 1-6 Culture

CHAPITRE II - Le Sport Scolaire et Universitaire : ETAT DES LIEUX

- 2-1 Organisation et Fonctionnement
- 2-2 Organisation Administrative
- 2-3 Organisation Technique
- 2-4 Organisation matérielle

CHAPITRE III - Analyse des problèmes du sport scolaire et universitaire

CHAPITRE IV - Perspectives.

Conclusion

Annexe

Bibliographie

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Nous vivons actuellement un « âge d'or » du sport. Jamais, depuis l'antiquité, le sport n'a occupé dans la société une place aussi importante que celle qui est la sienne aujourd'hui. Il est devenu un phénomène qui s'impose chaque jour d'avantage.

- « Qui ne connaît pas les coureurs kenyans, Noureddine MORCELI, Haïlé Gébrèselassié chez les athlètes ?
- Qui n'a pas vibré devant les exploits du Brésil, de l'Allemagne, de l'Italie, du Cameroun, du Nigéria ou du Maroc dans les différentes compétitions internationales de football ? (coupe du monde, coupe d'Afrique, jeux olympique).
- Qui n'a pas été étonné de voir l'affluence qui règne dans les stades ou dans les salles de sport en Amérique, en Europe et en Afrique ?
- Qui n'a pas remarqué que Canal France International comme les télévisions africaines accordaient de plus en plus de place aux retransmissions sportives ? Que des radios comme Radio France Internationale et Africa N° 1 devaient une partie de leur audience à leurs émissions sportives très écoutées sur le Continent ? ⁽¹⁾

En effet, le sport est un facteur de cohésion sociale, un vecteur d'identification nationale, de paix et de promotion sociale. Il est un phénomène de culture, il enrichit celui qui le pratique par l'épanouissement de la personnalité qu'il provoque. Il donne la santé physique, intellectuelle, morale et psychique. Il est un moyen par excellence d'éducation et d'intégration sociale. Cette place privilégiée que le sport occupe aujourd'hui en tant que partie intégrante et élément fondamental de la formation globale de l'individu, n'est-elle pas l'œuvre de plusieurs décennies ?

Ainsi pour maintenir et préserver le prestige dont jouit le sport, il est important d'accorder une attention toute particulière de la pratique de base notamment au niveau scolaire et universitaire qui offre l'avantage d'être mieux organisé. Il s'agit donc pour nous d'oeuvrer dans le sens de promouvoir au Mali le sport scolaire et universitaire qui est considéré d'ailleurs, comme la pépinière pouvant favoriser le développement de la pratique sportive. C'est pour cette principale raison que nous avons choisi de traiter du thème : « Contribution à la réorganisation du sport scolaire et universitaire au Mali ».

Source⁽¹⁾. Afrique Sport. (Le Sport Africain en Vedette).

Le premier chapitre de notre réflexion portera sur la présentation du Mali. Le deuxième chapitre portera sur l'état des lieux du sport scolaire et universitaire prenant en compte son organisation, son fonctionnement administratif, technique et matériel.

Le troisième chapitre consistera à analyser des problèmes relatifs au sport scolaire et universitaire. Et le quatrième chapitre sera consacré aux perspectives que nous envisageons.

CHAPITRE I

PRESENTATION

DU

MALI

CHAPITRE I PRESENTATION DU MALI

I - Présentation du Mali :

Etat enclavé de l'Afrique sahélienne, limité à l'Ouest par le Sénégal, au Nord par la Mauritanie, au Nord-est par l'Algérie, à l'Est par le Niger, au Sud-est par le Burkina Faso, au sud par la Côte d'Ivoire et au Sud Ouest par la Guinée, le Mali est peuplé de 8.600.000 habitants dispersés sur une superficie de 1.240.000 km² avec une densité environ de 7 habitants au kilomètre carré.

Sa capitale est Bamako avec 800.000 habitants (1992). Le produit national brut est 2,4 milliards avec 280 dollars environ par habitant (1991). La monnaie nationale est le franc CFA.

I - 1 GEOGRAPHIE PHYSIQUE

I a - relief :

Composé d'un ensemble de plateaux et de petits massifs, le Mali, centré autour de la cuvette du Niger moyen occidental, s'étend jusqu'au Sahara. Au sud, des massifs anciens forment des blocs entaillés par des gorges. De chaque côté du Niger, le plateau du Manding et le plateau de Bandiagara, prolongé vers l'Est par les monts du Gourma, dominant la plaine par les falaises abruptes. Au Nord, on découvre le massif de l'Adrar des Iforas et le rebord de la cuvette du Niger qui est formée par des bassins et des plaines couvertes de sédiments (le sahel). Au centre-sud, le bassin du Macina abrite le delta inférieur du fleuve Niger.

I b - Climat et Végétation :

Le Mali offre trois zones biogéographiques. Dans la zone saharienne, au nord, les plaines sont rares et irrégulières. Un tapis herbacé s'y développe dès que le sol est imprégné, et fournit une nourriture temporaire aux troupeaux nomades. Dans la zone sahélienne, au centre, les pluies sont variables avec une longue saison sèche et un hivernage de trois à quatre mois. Au nord du sahel, la végétation clairesemée se limite à de petits arbres et à un tapis herbacé.

Dans la zone soudanienne et soudano-guinéenne, au sud, qui reçoit des pluies plus importantes, dominant la savane et les forêts claires.

1 c - Fleuves

Les fleuves Niger et Sénégal sont les seules voies navigables traversant le Sahel. Ils apportent la vie dans les régions qui, sans eux, seraient désertiques. Le Niger, un des plus grands fleuves africains, donne naissance au bassin du Macina qui est, en période de crue, une véritable mer intérieure de 300 km de long et 800 m de large. Les sols saturés d'eau doivent être drainés.

I - 2 GEOGRAPHIE HUMAINE

2 a - Les Langues

La langue officielle est le français. Le bambara est, dans plusieurs régions, la langue véhiculaire. Les trois principales familles de langues africaines sont représentées au Mali :

- La sous-famille des langues nigéro-congolaises, groupe manolé (bambara, soninké, dioula malinké, xassonké etc...) groupe gar (bobooulé, sinoufo, dogon) groupe ouest atlantique (peul).
- Famille nilo saharienne, sous-famille songhay-zarma.
- Famille afro-siatique, sous-famille berbère (tamacheq, touareg).

2 b - Religions

Au Mali la très grande majorité de la population 90 % est musulmane. Les adeptes des religions traditionnelles sont 9 % et les chrétiens 1 %.

2 c - Ethnies

Concernant les ethnies en république du Mali, les bambara sont les plus nombreux (36,5 %) devant les peuls (13,9 %), les sénoufo (9 %), les soninkés (8,8 %), les dogon (8 %), les songhai (7,2 %), les malinkés (6,6 %), les dioula (2,9 %), les touareg (1,7 %), les maures (1,2 %).

2 d - Population et Villes

Le taux de croissance de la population est de 3,1 %. Les jeunes de moins de 20 ans constituent environ 60 % de la population qui est essentiellement rurale à 74,5 %. Pour les villes, seule la capitale Bamako avec 800 000 habitants dépasse les 100 000 habitants. Les autres villes importantes sont : Mopti (78 000 habitants), Ségou (99.000 habitants), Gao (55 .000 habitants), Sikasso (73.000 habitants), Kayes (67.000 habitants).

1 - 3 ECONOMIE

Le Mali s'est ouvert à l'économie de marché et le renversement du régime militaire du président Moussa TRAORE a débouché sur le pluralisme. Le Mali, enclavé et handicapé par la sécheresse, demeure un pays pauvre mais néanmoins épargné de la famine.

3 a - Agriculture

L'importance de la production agricole varie de 25 % en fonction de la pluviométrie. Les principales cultures sont : le millet (47% des terres cultivées), l'arachide, le maïs, le coton et le riz. Le Mali est devenu le premier producteur de coton en Afrique noire (le second du continent africain après l'Egypte), avec une production en progression. La culture du coton, pratiquée dans la zone méridionale, emploie plus de 25 % de la population active. L'élevage dont le cheptel s'élève à 16 550 têtes, a énormément souffert des sécheresses successives des dernières années. Le poisson est pêché en eau douce faute de débouché à la mer.

3 b - Mines et Industries

La production minière d'or, de sel et de diamant contribue officiellement pour 2 % au PNB (produit national brut). La bauxite, le manganèse, le fer et même le pétrole font partie des potentialités du Mali. L'industrie en voie de dénationalisation est d'abord cotonnière. L'hydroélectricité est l'une des richesses du pays.

Concernant les échanges extérieures, les importations (733 millions de dollars en 1993) sont supérieures aux exportations (289 millions de dollars). L'aide extérieure (20 % du PNB), permet de pallier le déficit de la balance des paiements et le service de la dette.

3 c - Transport

Le Mali dispose d'un réseau routier de 18 000 km (2 000 bitumés) et d'un réseau ferroviaire de 646 km. Le principal aéroport est celui de Bamako-ségou (265 000 passagers, 6 300 tonnes de fret). Les principaux ports fluviaux sont Bamako et Koulikoro.

I - 4 EDUCATION ET SANTE

Depuis cinq ans, les nouvelles options de la démocratisation et de décentralisation offrent de grandes opportunités d'expansion au système éducatif à la fois quantitative et qualitative. Les chances d'accès à une éducation formelle et non formelle restent toujours encore faibles par rapport aux normes universelles. Le taux de scolarisation est de 43 %. A ce sujet, beaucoup d'efforts restent à déployer car le système éducatif possède des disparités entre garçons et filles (66 % pour les garçons contre 34 % pour les filles).

Concernant le domaine de la santé, là également, de gros efforts restent à faire, les statistiques de 1991 le confirment avec un médecin pour 20 000 habitants et un lit d'hôpital pour 1 706 habitants ;

I - 5 HISTOIRE

Zone de contact entre l'Afrique noire et l'Afrique du Nord, le Mali a vu très tôt émerger sur son sol des royaumes et des empires qui ont fait sa renommée au delà du continent : le royaume du Ghana, l'empire du Mali et l'empire Songhaï.

L'histoire de ces royaumes est bien connue grâce aux traditions orales mais également aux récits des voyageurs arabes qui ont témoigné de la richesse de ces états et du faste éclatant qui régnait à la cour de leurs souverains.

Le royaume de Ouagadou (littéralement « pays des troupeaux »), plus connu sous le nom de Ghana, est le premier état d'Afrique noire connu des historiens. Il aurait été créé vers le IV^e siècle et se serait étendu au VIII^e siècle. A son apogée, au IX^e siècle, le Ghana s'étendait sur une grande partie du Mali et de la Mauritanie actuels, peut être au delà. Au XI^e siècle, les almoravides venus du Maroc à la fois dans l'espoir de prendre le contrôle du commerce et d'étendre l'islam, envahirent le Ghana. Le royaume entra alors dans sa phase de déclin. En 1203, il tomba sous la coupe de son ancien vassal, le royaume Susu (dans la Guinée actuelle). Le royaume du Mali s'est constitué au XIII^e siècle sous la direction de Soundiata KEITA à l'issue de la bataille de Kirina en 1235. Sous le règne de Soundiata, le royaume s'étendit jusqu'à Gao à l'océan. Il atteint son apogée sous le règne de Kankan Moussa (1312-1337) rendu célèbre par son pèlerinage à la Mecque. Kankan Moussa fit du Mali un haut lieu de rencontre entre lettrés musulmans. Au XIV^e siècle, avec des querelles de succession, l'empire du Mali fut pris par le royaume Songhaï sous le pouvoir de la dynastie des Sonni. Là, deux empereurs se sont distingués : Sonni Ali Ber (1462 - 1492) et Askia Mohamed (1492 - 1528). Cet empire Songhaï étendit sa puissance du Mali au Niger et sur le Sénégal. En 1591, ce fut le déclin de l'empire Songhaï défié par Djouder, un général de l'armée marocaine. Ainsi, les Européens détournèrent à leur profit les flux commerciaux les XVII^e et XVIII^e siècles.

Sur le plan politique, la chute de l'empire Songhaï amorça une phase de profond désordre qui permit l'émergence de nouveaux états parmi lesquels le royaume de Ségou avec Biton (1712 - 1755) et Ngolo (1790 - 1808), le royaume du Kaarta sous l'impulsion de Cheikhou Amadou (1775 - 1844) et l'empire du Macina sous le règne de Al Hadj Oumar en 1862.

A partir du XVe siècle commença la colonisation avec l'arrivée tout d'abord du français Anselme d'Isalguier, à partir de Gao, puis Mongo Park de nationalité écossaise qui arriva jusqu'à Ségou. Au XIX^e siècle, c'était l'anglais Gordon Laing en 1826, puis le français René CAILLE en 1828 à Tombouctou. Dans cette progression, les français se heurtèrent à une formidable résistance de force : l'empire Toucouleur, vaincu en 1893, celui de Samory TOURE en 1892, et celui de Sikasso qui tomba héroïquement en 1898. Le Mali (sous le nom de Haut-Sénégal-Niger puis Soudan), devient en 1895, une colonie française intégrée AOF (Afrique occidentale française) avec Kayes, puis en 1907, Bamako pour chef lieu. Durant la période coloniale, ses frontières furent plusieurs fois modifiées. Les français mirent peu en valeur l'économie du Mali du fait de son éloignement des côtes marines. Après la seconde guerre mondiale commença la période des revendications pour l'indépendance. En 1945, le Soudan (c'est-à-dire le Mali actuel) envoya son premier député au parlement français : Fily Dabo SISSOKO. En octobre 1946, à Bamako, se réunit le congrès du RDA (Rassemblement Démocratique Africain) parti fédéral qui possédait une représentation dans la plupart des colonies françaises. Au Soudan, ce fut l'union soudanaise pour le rassemblement démocratique africain (US-RDA), dirigée par Modibo KEITA et Mamadou KONATE. La loi-cadre de 1956 accorda aux colonies françaises une certaine autonomie. En 1958, interrogées par référendum, les populations du Soudan votèrent massivement en faveur de la communauté française qui recueillit 97 % de « oui ». Avec son voisin sénégalais, le Soudan créa la Fédération du Mali qui accéda à l'indépendance le 20 juin 1960. Mais dès le 20 Août, des dissensions firent éclater la fédération et, le 22 septembre 1960, le Soudan proclama la République du Mali. Modibo KEITA devient le président du Mali. Avec l'US-RDA, il mit en place les bases d'une gestion socialiste de l'économie en créant des sociétés d'état et des coopératives agricoles et sortit de la zone franc pour créer le franc malien. En 1967 et 1968, des querelles au sein de son entourage amenèrent Modibo KEITA à suspendre l'Assemblée Nationale. Le 19 novembre 1968, il fut renversé par un groupe de jeunes officiers. Il mourut en prison en 1977.

La constitution fut abrogée et les partis politiques interdits et le pouvoir confisqué par un comité militaire pour la libération nationale (CMLN), dirigé par le lieutenant Moussa TRAORE.

Moussa TRAORE promet de faire revenir les civils à la tête de l'état, promesse qui n'a jamais su voir le jour. Le régime se durcit. L'UDPM (l'union démocratique du peuple malien) devient le parti unique en 1976. Dans les années 1980, les difficultés économiques du Mali s'accroissent du fait de la sécheresse. Le Mali réintégra la zone franc. A partir de 1990, le régime, accusé d'autocratie et de détournement des fonds publics vit la contestation s'accroître. Lorsque, en mars 1991, l'ordre fut donné à l'armée de tirer sur les manifestants, (106 morts et 708 blessés), la colère atteignit son paroxysme. Un groupe de militaires dirigés par le lieutenant-colonel Amadou Toumani TOURE arrêta le Général Moussa TRAORE et mit sur place un comité de transition pour le salut du peuple (C.T.S.P), chargé de préparer le retour à la démocratie. Une conférence nationale réunie en 1992 élabora de nouvelles institutions. Les élections de 1992 furent emportées par Alpha Omar KONARE qui devint Chef de l'Etat, et par son parti, l'ADEMA (alliance pour la démocratie au Mali). Le 13 avril 1993, l'ancien président Moussa TRAORE fut condamné à mort, mais cette sentence n'a pas été exécutée. Ainsi, le Mali aurait connu de son histoire à nos jours une gestion coloniale de 70 ans, 8 ans de régime socialiste et 24 ans de régime militaire.

I - 6 LA CULTURE

6 a - Art traditionnel

Le Mali est un haut lieu de l'art africain. En effet, les Dogon et les Bambara ont développé une sculpture de la plus haute valeur. Les oeuvres ont été produites loin des villes, qui importantes et vite islamisées, refusaient ce mode d'expression traditionnelle. En revanche, l'architecture urbaine et religieuse s'est puissamment développée.

6 b - Littérature

Dès le XVI^e siècle, l'université musulmane de Tombouctou devient un grand foyer de culture. A cette époque, les écrivains Ahmed Baba Es Saadi (Tarikh es-soudan) et Mahmoud Kati (tarikh el-fettah) font la gloire du pays. La littérature traditionnelle orale est vivace : les griots continuent encore à transmettre de père en fils la geste de Soundiata ou de Kankan Moussa.

Né avec le XX^e siècle, Amadou Hampaté BA, « le sage de l'Afrique », consacre son œuvre de poète, historien, philosophe, ethnologue aux cultures orales : il donne un roman, l'Etrange Destin de Wangrin (1973) et deux tomes de mémoires (1991-1994). Son contemporain Fily Dabo SISSOKO est le poète de la tradition et de l'engagement politique (poèmes de l'Afrique noire, 1963), etc... Ces oeuvres montrent que la littérature malienne n'est pas restée en marge du développement littéraire.

6 c - Théâtre

Le Kotéba est une forme d'expression dramatique enracinée dans la tradition chez les bambara et les Malinké. La mort de Chaka (1961), de Seydou BADIAN donne naissance au théâtre moderne malien. Il contribue, avec Sory KONATE (le grand destin de Soundiata), à la vitalité d'un théâtre historique. Des dramaturges comme Gaoussou DIAWARA (l'Aube des béliers 1975, Abubakari II, 1992) et Alkaly KABA (Nègre, qu'avez-vous fait ? 1972, Mourir pour vivre 1976) ouvrent la voie à des formes contemporaines au théâtre malien.

6 d - Musique et Cinéma

La musique malienne contemporaine demeure profondément imprégnée par la tradition griotte où les instruments servent de support au récit. Dans l'espace culturel mandingue, la kora, une harpe à 21 cordes est très répandue. Des virtuoses comme Sidiki DIABATE et Batrou SEKOU l'ont popularisée sur le continent. Aujourd'hui, elle est l'instrument traditionnel le plus apprécié par les modernes. A Bamako, de nombreux musiciens ont commencé leur carrière avec le groupe rail Band, créé par le directeur du Buffet de la Gare en 1970 : ainsi, des chanteurs comme Salif KEITA et Mory KANTE un guinéen venu au Mali suivre une école de griot, Fanta DAMBA, Mokontafé SAKO, Oumou SANGARE, Kandia KOUYATE etc...figurent actuellement parmi les chanteuses maliennes les plus populaires. Pour ce qui concerne le cinéma malien, il n'a pas accepté de dormir sur son oreiller. Les premiers courts métrages, documentaires, réalisés par Moussa CAMARA, Djibril KOUYATE et Souleymane CISSE datent depuis 1970. Ainsi, en 1982, des films comme Finyé de Souleymane CISSE, remporte le grand prix du festival panafricain de Ouagadougou et Yeelen en 1987, celui du jury du festival de Cannes, montrent que le cinéma malien se porte bien.⁽¹⁾

Source⁽¹⁾ Dictionnaire Universel (1995) 2^{ème} édition.

CHAPITRE II

LE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

ETAT DES LIEUX

II LE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE : ETAT DES LIEUX

Présenter en quelques pages la façon dont est organisé et dirigé le sport scolaire et universitaire au Mali apparaît comme une gageure. Cela suppose en effet que l'on aura pu à la fois identifier les composantes les plus significatives d'un système extraordinairement complexe, mais aussi rendre compte des problèmes majeures et préciser les rapports entre ce système et les acteurs qui l'animent. La réalisation d'un tel projet demande un engagement remarquable que nous nous donnons car apporter sa pierre pour la construction de l'édifice national n'est jamais de trop. Avant de rendre compte de la façon dont ce sport scolaire et universitaire est dirigé ou fonctionne, nous voudrions préciser tout d'abord ce que nous entendons par « sport » ? Ce sport qui fut, historiquement l'apanage des classes privilégiées, a aujourd'hui d'autres réalités spécifiques très différentes de celles d'antan.

En effet, le sport est l'un des phénomènes dominant de la civilisation contemporaine. Il est considéré selon Pierre DE COUBERTIN comme « un culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir du progrès et pouvant aller jusqu'au risque ». Ainsi, qu'en est-il de ce sport au niveau de nos établissements scolaires et universitaires ?

S'agissant de sa pratique pendant la période coloniale, nous nous heurtons à d'énormes difficultés du fait du caractère non organisé des structures chargées de sa pratique et du fait que rien nous a été légué comme écrit dans ce domaine.

Cependant, ce qui est sûr, c'est qu'au lendemain de l'indépendance, ce domaine n'était ni organisé, ni structuré et qu'il n'existait aucun texte législatif régissant sa pratique. Malgré qu'il fut à l'époque, avec l'avènement de l'organisation politique, utilisé comme un instrument de mobilisation de la jeunesse.

Au Mali, le sport scolaire et universitaire est conçu comme une discipline devant avoir un caractère de masse. Il a pour vocation de permettre au grand nombre d'élèves et d'étudiants d'accéder à la pratique sportive avec toutes les chances de parvenir à l'élitisme. Il doit satisfaire en eux les besoins essentiels que sont ceux de sécurité, d'affiliation, d'estime et de satisfaction. Aussi doit-il prendre en compte le présent et l'avenir et être le principal facteur qui module et motive l'action éducative.

En ce qui concerne sa situation actuelle, le sport scolaire et universitaire connaît d'énormes problèmes d'organisation et de fonctionnement sur tous les plans.

II - 1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

« Il arrive que de grands mots procurent de grandes joies, même quand les valeurs s'estompent :

- Courage
- Internationalisme
- Recherche de la perfection
- Respect d'autrui et tolérance
- Solidarité
- et même cohésion sociale et même santé publique ... ».⁽¹⁾

Cette citation n'a pas encore droit de cité au niveau du sport scolaire et universitaire malien car force est de reconnaître que l'organisation et la pratique de cette discipline laissent à désirer, malgré que ce milieu soit incontestablement considéré comme un cadre privilégié pour le développement et la promotion du sport de par ses structures propres. En effet, l'organisation du sport scolaire et universitaire malien souffre de plusieurs maux tant sur le plan administratif, technique que matériel. Elle se caractérise également par une insuffisance notoire d'infrastructures, de compétitions et de cadres.

II 1 - 1 Organisation Administrative

« En cette fin du XX^e siècle, nous sommes en effet bien loin des formes de gestion extrêmement simplifiées qui présidèrent à l'organisation et au développement du sport dans les années soixante. La raison de cette évolution est simple à comprendre : le sport est devenu un secteur économique très important au sein duquel toutes les décisions ont des conséquences qui se mesurent de plus en plus en termes financiers. Dans ces conditions, la rationalisation des modes de direction des structures sportives est devenue une réelle nécessité ».

L'organisation administrative du sport scolaire et universitaire n'échappe pas à cette règle. Cependant cette réalité trouve ou rencontre des handicaps dans l'organisation de nos structures administratives scolaires et universitaires. En effet au niveau du département des sports, il est créé une division appelée « Division Education Physique et Sport Scolaire et Universitaire ».

Source⁽¹⁾ - J.L. Chappelet et M.H. Roukhadzé (1996) : « Le Management du Sport » : Une approche internationale. P. 109.

Elle comprend deux sections :

La section de l'éducation et de l'animation pédagogique et la section scolaire et universitaire.

* La division éducation physique et sport scolaire et universitaire.

Elle est chargée de :

- Promouvoir le sport scolaire et universitaire en relation avec les structures techniques des départements ministériels concernés.
- Aider à l'élaboration et à l'application, en relation avec les structures techniques des départements ministériels concernés, des instructions officielles et programmes relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles et institutions d'éducation préscolaire.
- Veiller à l'exécution correcte des programmes d'éducation physique et sportive dans les institutions d'éducation préscolaire, scolaire et universitaire en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation physique et des différents ordres d'enseignement et des affaires sociales.

* La section d'éducation physique et d'animation pédagogique

Elle a pour mission de :

- Elaborer les programmes et les instructions officielles relatives à l'enseignement de l'E.P.S. dans les écoles.
- Concevoir une doctrine pédagogique pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
- De contrôler le travail du personnel et des techniciens de l'enseignement de l'E.P.S. et de l'animation sportive dans les écoles en collaboration avec les services compétents du Ministère de l'Education Nationale.
- De réunir toute la documentation relative à l'Education Physique et Sportive.
- De contribuer à la publication d'étude et des travaux relatifs à l'éducation physique et sportive.

* La section du sport scolaire et universitaire

Elle est chargée de :

- L'élaboration des programmes et du déroulement des activités sportives en collaboration avec les services compétents du Ministère de l'éducation Nationale

- Assurer le suivi de l'exécution des calendriers des rencontres scolaires et universitaires.
- Consolider le processus d'unification du sport scolaire et universitaire, découvrir les talents et instituant des mesures de contrôle concrètes pour assurer la représentativité adéquate des équipes scolaires et universitaires lors des compétitions nationales et internationales ».⁽²⁾

En plus de la division éducation physique et sport scolaire et universitaire relevant du département des sports il existe deux inspections pédagogiques : l'une au niveau du Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et des Recherches Scientifiques et l'autre au niveau du Ministère de l'Enseignement de Base. Elles sont toutes chargées chacune dans sa sphère, de la pratique de l'éducation physique et sportive, de l'organisation des stages de formation continue, du suivi et contrôle des enseignants d'E.P.S.

Concernant l'organisation et du déroulement des compétitions, elles sont assurées au niveau du District de Bamako par une commission d'organisation centrale composée de tous les représentants des différents établissements du District. Quant aux régions, chacune en est responsable au niveau de sa sphère géopolitique, par la mise en place de commissions d'organisation par elles-mêmes.

II 1 - 2 Organisation Technique

Ici, nous nous contenterons d'une simple esquisse s'agissant de l'organisation technique. Sa description revêt un caractère spécifique et demande une réflexion profonde du fait de l'inexistence de statistiques, de documents et d'archives.

II 1 - 2 - 1 De la pratique de l'E.P.S

La constitution du Mali en son article 18 dispose que « tout citoyen à droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire et laïc ». A ce titre l'E.P.S. en tant que partie intégrante de l'enseignement est concernée. Il est assuré par des enseignants généralistes chargés des classes au niveau des écoles primaires et par des maîtres d'E.P.S. au niveau des écoles fondamentales (second cycles), secondaires techniques professionnelles, lycées et supérieures.

Source ⁽²⁾ - Décret N° 97-091/PRM du 24 Février 1997. Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique.

II 1-2-2 Création de l'I.N.S. ⁽³⁾

Dans le cadre de la promotion de la pratique de l'E.P.S., le premier souci des autorités de notre pays fut de doter tous les établissements scolaires d'enseignants de cette discipline, ce qui amena la transformation de la section E.P.S. rattachée à l'ex école normale secondaire de Badalabougou⁽⁴⁾ en Institut National de Sport en 1979. De nos jours, on note la présence de quatorze (14) professeurs qui sont chargés de l'enseignement des disciplines suivantes : Athlétisme, Basket-ball, Football, Handball, Volley-ball, Boxe, Natation, gymnastique, Anatomie physiologie, législation, Psychologie sportive, Judo, Lutte, Théorie de l'E.P.S., Pédagogie appliquée et Kinésithérapie. On y accède par voie de concours direct. La durée de la formation est de 4 ans sanctionnée par un examen en fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de maître d'E.P.S.

II 1-2-3 Des enseignants d'E.P.S.

Ils sont formés à l'I.N.S. situé à l'enceinte du Stade Omnisports de Bamako. Après leur formation, ils sont recrutés par voie de concours direct organisé à leur intention par le Ministère de la fonction publique compte tenu des besoins exprimés par l'état.

De nos jours on peut compter sept cent quatre vingt onze (791) enseignants d'E.P.S. répartis dans les différentes écoles du territoire National.

Le déclenchement du processus « du renouveau démocratique » a amené notre pays à mettre en place une nouvelle politique dans tous les domaines socio-économiques et éducatifs dont le sport. Ainsi à partir de 1996, l'Etat a jugé nécessaire de recruter par une série de concours, les maîtres d'E.P.S. en vue de remédier le problème de chômage des jeunes diplômés et trouver une solution à la crise des maîtres d'E.P.S., condition sine qua none d'une bonne pratique des activités physiques et sportives dans nos écoles. Cependant, il faut noter que malgré l'effort fourni dans ce domaine, bon nombre de nos établissements restent encore démunis.

⁽³⁾ I.N.S. : Institut National des Sports

⁽⁴⁾ - Badalabougou : Nom de quartier à Bamako

II - 2 - 4 De la pratique d'E.P.S. proprement dite

Pour ce qui concerne la pratique de l'E.P.S. dans nos établissements scolaires, les programmes d'enseignement prévoient ou se traduisent comme suit :

- * Au cycle primaire : Une séance journalière de 30 minutes est dispensée par le maître instituteur responsable de la classe.
- * Au cycle fondamental (second cycle) : Ici une heure de cours d'E.P.S. est dispensée dans chaque classe selon l'emploi de temps de cette dernière-ci. Elle est effectuée par un maître d'E.P.S. Il faut noter dans ce cas, généralement la présence d'un seul maître d'E.P.S. par établissement dans cet ordre d'enseignement.
- * Au cycle secondaire et lycée : Là nous retrouvons également une heure de cours d'E.P.S. comme au fondamental, dispensé par un maître d'E.P.S. Mais on rencontre le principe de regroupement de deux à trois classes à l'heure d'E.P.S.
- * Au cycle supérieur : A ce niveau une heure est consacrée théoriquement à chaque classe. Mais elle n'est pas effective compte tenu de l'occupation des étudiants dans le cadre des recherches pour l'élaboration de leurs mémoires ou thèses.

De plus, il est à noter qu'aucun cadre d'E.P.S. n'évolue à ce niveau-ci.

II - 1 - 2 - 5 Des compétitions sportives

Décrire et faire un compte rendu des compétitions sportives au niveau de nos établissements scolaires et universitaires, n'est pas chose aisée, du fait du caractère non organisé des structures chargées de son fonctionnement et du fait qu'aucune archive n'existe en ce sens.

En effet, elles se déroulent de façon disparate sur le territoire national. Chaque circonscription géopolitique régionale y compris le District de Bamako les organisent différemment. Le cas remarquable et déplorable est l'inorganisation de rencontres sur le plan national.

II - 2 - 5 - 1 Du District de Bamako

Ici, les rencontres scolaires et universitaires se déroulent à deux niveaux : au niveau des enseignements secondaires, techniques professionnels et supérieurs et au niveau de l'enseignement fondamental.

Pour le premier niveau leur organisation est assurée par une commission dite « centrale » regroupant les représentants de ces mêmes ordres d'enseignement. Quant au second degré, elles sont assurées par une commission composée des représentants des différentes inspections et des maîtres d'E.P.S.

- Au niveau secondaire, technique professionnel et supérieur

A ce niveau, les compétitions scolaires se déroulent en cinq (5) disciplines qui sont : l'athlétisme, le basket-ball, le football, et le volley-ball. En ce qui concerne la participation, l'engagement est obligatoire pour l'athlétisme, quant aux quatre autres, elle est facultative c'est-à-dire chaque établissement a le choix de s'engager librement dans telle ou telle discipline en fonction des moyens financiers et d'équipes disponibles puisque les frais d'engagement, de transport des équipes aux lieux de compétition, des licences d'équipements sportifs, de rafraîchissants, de traçage des terrains de compétitions leur incombent également. Par contre les lycées de jeunes Filles et de Notre Dame du Niger qui sont des établissements féminins ne participent uniquement qu'en athlétisme en basket-ball. Or, des dispositions peuvent être prises pour qu'elles puissent prendre part au volley-ball comme au handball.

- Au niveau fondamental

Il concerne tous les établissements de l'enseignement fondamental qui s'affrontent toujours dans les cinq disciplines ci-dessus citées. Il n'y a aucune distinction par rapport au niveau précédent quant à l'organisation et aux modalités d'engagement.

II-1-2-5-2 Au niveau des régions

Parler des formes d'organisation et de types de compétitions sportives au niveau des établissements de nos régions, demeure l'une des premières difficultés à laquelle nous sommes confrontés compte tenu de l'autonomie de sa gestion.

En effet, chaque région cherche les moyens nécessaires pour l'organisation et le déroulement de ses compétitions scolaires universitaires. Leur organisation souffre également comme on peut le constater au national de l'absence d'une structure chargée de sa gestion. Néanmoins, quelques compétitions s'y déroulent dotées de coupes comme par exemple la coupe du Gouverneur, du Maire, de l'I.N.P.S.⁽⁴⁾ ou de tel ou tel opérateur économique. Mais il est à regretter le caractère non régulier de ces compétitions. Cela peut s'expliquer par le manque d'enjeu, d'appui et d'encouragement de la part des autorités publiques.

⁽⁴⁾ I.N.P.S. : Institut National de Prévoyance Sociale

Cependant, certains cas méritent d'être cités et encouragés : celui de l'opérateur économique Niaga TEMELY qui assure le parrainage des compétitions des coupes des Martyrs au niveau de Bamako. Mais il serait souhaitable que cette action louable soit mise à profit sur le plan national sachant que la lutte menée par les Martyrs s'est réalisée pour une cause nationale.

II - 1-3 ORGANISATION MATERIELLE

Ce domaine est aussi important que les autres car il ne peut y avoir de sport sans matériels. Cependant, la pratique de l'E.P.S et l'organisation des compétitions sportives rencontrent d'énormes problèmes sur le plan matériel. En effet, on assiste à l'absence notoire de matériels didactiques, ballons, élastiques, fanions, témoins relais, cordes pour le grimper, engins pour le lancer, dans nos établissements doublée de celle des infrastructures.

En prenant le cas de Bamako comme échantillon et s'agissant des infrastructures, au sein des établissements secondaires et supérieurs nous remarquons incontestablement au tableau N° 1⁽³⁾ que la plupart des établissements ne possèdent pas d'aires de jeu. Cet état de fait dénote la carence totale en infrastructures au niveau des établissements de Bamako. Cette remarque est valable également au niveau des régions.

Source⁽³⁾ - Ibrahima B. TOURE (1986)- Réflexion sur le sport scolaire et universitaire au Mali

TABLEAU montrant les Aires de jeu disponibles dans les Etablissements
du Supérieur au niveau de Bamako

| Disciplines | Athlétisme | Basket Ball | Football | Hand Ball | Volley ball | Gymnastique |
|---|------------|-------------|----------|-----------|-------------|-------------|
| Etablissements | | | | | | |
| Ecole Nationale D'Administration | | | | | | |
| Ecole Nationale d' Ingénieurs | | | | | | |
| Ecole Normale Supérieure | | | | | | |
| Ecole des Hautes Etudes Pratiques | | | | | | |
| Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie | | | | | | |
| Ecole Nationale des Postes et Télécommunications | | | | | | |

Tableau N° 1 :

1 -  Absence d'aire de jeu pour la discipline concernée

2 -  Présence d'aire de jeu pour la discipline concernée

TABLEAU montrant les Aires de jeu disponibles dans les Etablissements
du Secondaire au niveau de Bamako (Tableau/Suite)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lycée Askia Mohamed | | ■ | ■ | | | ■ |
| Lycée des Jeunes Filles | | | | | | ■ |
| Lycée Sankoré | | | | | | ■ |
| Lycée Badalla | | | | | | ■ |
| Lycée Technique | | | | ■ | | ■ |
| Lycée Prosper Kamara | | | | ■ | ■ | ■ |
| Lycée Notre Dame du Niger | ■ | | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Ecole Secondaire de la Santé | ■ | | ■ | ■ | | ■ |
| Ecole Commerce, Industrie, Administration, Comptabilité | | | | ■ | | ■ |
| ex. Institut Pédagogie Enseignement Général | ■ | | | | | ■ |
| Centre de Formation Professionnelle | | ■ | | | ■ | ■ |
| Lycée Bouillagui | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |

CHAPITRE III

ANALYSE DES PROBLEMES DU S.S.U

III ANALYSE DES PROBLEMES DU S.S.U

Résoudre un problème c'est d'abord le poser , c'est-à-dire en discerner les causes. C'est ensuite analyser les données du problème pour les comprendre, c'est enfin prendre les décisions qui s'imposent pour mettre en relation de nouveaux moyens destinés à résorber l'écart constaté par rapport à l'objectif que l'on s'était fixé et qui n'a pas été atteint. La réforme de l'enseignement de 1962 prévoyait dans ses résolutions la pratique de l'éducation physique et sportive généralisée dans les établissements scolaires et universitaires au Mali et attendait que ces derniers soient la pépinière de base pour le développement du sport au Mali en vue d'assurer l'échange des sportifs d'élite au niveau du sport de la haute compétition. Celle de 1978 mentionnait parmi ses questions fondamentales : comment arriver à promouvoir un sport de masse afin de rehausser le niveau du sport malien sur le plan national et international ?

Nous voici à trente huit ans d'indépendance soit trente huit ans d'attente. Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Nous pensons que les mêmes questions demeurent et restent d'actualité et sans réponse.

Ainsi, nous essayerons par cette analyse, ^{de} prouver cet état de fait, repérer, mettre en exergue les maux dont souffre le sport scolaire et universitaire et de faire des suggestions que nous pensons nécessaires pour le développement de cette discipline.

En effet, dans le domaine du sport, les objectifs visés par nos autorités politiques et organisations sportives n'ont pas été atteints car plusieurs facteurs bloquent le développement de ce secteur.

De plus , entre l'acte à poser et le texte l'instituant, il y a toujours un très grand fossé.

III - 1 FACTEURS POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS

Ils sont multiples et nous pouvons citer entre autres :

- La fermeture des internats par le régime militaire défunt du Général Moussa TRAORE
- Les perpétuelles crises scolaires aidées par une conjoncture économique du pays
- Les différents éclatements et restructurations permanentes des Ministères suite aux changements de régime et gouvernement.

Tous ces facteurs ont porté un coup mortel au sport scolaire et universitaire et ont empêché toute action de développement en ce sens. En effet, le Ministère des sports et celui de l'Education Nationale ont subi certaines transformations.

C'est ainsi que le Ministère des sports est passé : du Haut commissariat de la Jeunesse au Ministère de la jeunesse et des sports, des Arts et de la Culture puis en Ministère chargé de la Promotion de la jeunesse et des sports, ensuite en Ministère de la Jeunesse et des Sports enfin en Ministère des Sports.

Tous ces changements ont un impact considérable et néfaste sur le développement du sport scolaire et universitaire ; car chacun d'eux amène une désorganisation dans le fonctionnement du système de la machine administrative :

- Perturbation et suspension des politiques entreprises.
- Changement d'organigramme structurel
- Confusion dans les attributions ou missions des structures de gestion.
- Frustrations des cadres par suite des mutations inattendues etc...

Pour ce qui concerne les difficultés actuelles, elles peuvent se traduire par la mauvaise gestion au niveau : du personnel, des équipements et des infrastructures renforcés par l'inexistence de subvention, de textes juridiques et de collaboration entre le Ministère des sports et celui du Ministère de l'Education Nationale. Cependant, en dépit de tout cela il existe une division de l'Education Physique du Sport scolaire et Universitaire au niveau du Ministère des Sports ayant pour mission principale la promotion et le développement de ce secteur.

En plus de ces facteurs, les structures administratives de nos établissements ne favorisent, ni ne permettent à cette discipline qu'est l'E.P.S d'exceller pour la simple raison de son éloignement des autres matières d'enseignement en la rendant facultative.

De plus, au cycle primaire, la demi-heure consacrée à sa pratique n'est que symbolique car il faut prévoir dans cet intervalle les mesures d'hygiène (lavage de mains et de pieds). La tenue d'une heure de cours dans les cycles du fondamental et du supérieur dénote également l'hostilité des autorités politiques à l'endroit de l'EPS.

Cependant cette situation peut être revue à la hausse, en y accordant au maximum deux heures par classe et par cycle, soit une heure le matin et une heure dans l'après midi. En dehors de ces heures de pratique, il serait nécessaire de mettre un cachet particulier sur la pratique de l'EPS en l'incluant dans les compositions et examens.

Toutes ces carences dénotent le délaissement de l'EPS dans nos établissements scolaires et universitaires d'où la conséquence directe demeure la destruction des ambitions de participation aux compétitions sportives.

Au niveau de Bamako, il existe une commission chargée de l'organisation des compétitions scolaires et universitaires dénommée commission centrale.

Elle existe que de nom car son action se limite au niveau du district de Bamako. Elle n'organise aucune compétition sur le plan national digne de son nom. En définitive, tous ces facteurs dénotent le caractère négatif du sport scolaire et universitaire et nous amène à dire que cette discipline n'a jamais occupé la place méritoire au niveau de l'enseignement d'une part et d'autre part au centre des préoccupations fondamentales du département des sports, malgré l'existence d'une division en son sein ayant pour mission principale le développement de ce sport.

Ainsi à ses défaillances des pouvoirs publics, s'ajoutent l'insuffisance notoire des cadres d'EPS oeuvrant dans ce domaine ; appuyé par le tricephalisme de gestion de ces derniers par le Ministère des sports, le Ministère des Enseignements Secondaires et de la Recherche Scientifique et celui de l'Education de base, constituant un phénomène bloquant la réalisation des objectifs dans le domaine du sport scolaire et universitaire du Mali.

III - 2 FACTEURS SOCIO-CULTURELS

Que le mouvement et le jeu soient des besoins fondamentaux de l'enfant et de l'homme en général, personne n'en doute. Cependant, leur concrétisation à travers la pratique de l'EPS pose des problèmes et rencontre d'énormes difficultés.

En effet, que constatons dans nos établissements scolaires et universitaires concernant la pratique de l'EPS ?

Généralement, des parents d'élèves n'hésitent pas à trouver à leurs enfants des dispenses de complaisance délivrées par certains médecins. De même, ils n'hésitent pas à punir ces enfants lorsqu'ils prennent part à des activités physiques et sportives au compte de leur école. D'ailleurs, ils (parents) considèrent et traitent l'EPS d'amusement et de risque de danger sans aucun intérêt certain pour les élèves et étudiants et peut contribuer à leur échec.

Ainsi cette situation déplorable nous amène à retrouver dans les établissements une multitude d'enfants dispensés malgré leur volonté et leur disponibilité pour la pratique sportive.

En dehors de ces cas, il faut ajouter le manque de motivation des élèves et étudiants qui compétissent au niveau des clubs civils et des équipes nationales. Il n'existe aucune disposition particulière prévue par nos institutions scolaires pour venir en aide aux élèves et étudiants qui n'arrivent pas à concilier les études avec la pratique sportive. Il en est de même pour les enseignants qui s'adonnent au suivi des entraînements et encadrements des équipes lors des compétitions en dehors des heures normales de leurs cours.

Ainsi cet état qui ne peut que conduire à la démotivation de nos différents acteurs devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités scolaires, ne serait ce que, d'une part, par l'organisation de cours de rattrapage, d'attribution de point de bonification, de quota d'admission pour les élèves et étudiants et des primes pécuniaires ou en matériels (équipements sportifs) pour les enseignants d'autre part. De plus, l'un des aspects les plus remarquables d'ailleurs, est l'absence de dispositions destinées à garantir la sécurité des pratiquants lors des rencontres sportives. On remarque que la plupart des établissements ne possèdent pas de boîte à pharmacie. Cette situation est renforcée par l'absence d'assurance des joueurs qui s'adonnent à la pratique sportive.

Ainsi, ce phénomène de démotivation dont est victime tout le système du sport scolaire et universitaire nous conduit sans évidence à un enseignement biaisé de l'EPS et à des modes de compétitions précaires.

III - 3 FACTEURS MATERIELS, TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

III -3-1 Facteurs matériels

Il manque des espaces libres et des infrastructures dans plusieurs de nos établissements scolaires et universitaires. S'ils existent, ils sont en état de délabrement avancé (poteaux, panneaux, cerceaux cassés, absence de filets, terrains non bitumés etc.) ou ils ne sont pas utilisés à bon escient.

De plus, leur existence ne demeure pas un facteur de garantie, il peut arriver qu'ils disparaissent pour céder la place à de nouvelles classes si ce n'est pour planter des arbres ou fleurs.

En dehors de cette situation qui enlève la pratique de l'EPS et les compétitions scolaires, on constate sur un autre plan que même l'achat du matériel didactique pour la pratique de l'EPS et de l'équipement sportif pour les compétitions n'est pas pris en compte par le budget de fonctionnement de nos établissements à

savoir : ballons, filets, panneaux et cerceaux, élastiques, témoins pour la course, engins pour le lancer, jeux de maillots etc... Or il est évident que sans matériels il ne peut y avoir de pratique sportive. Ainsi, quand prendra fin cette pénurie d'infrastructures et de matériels dont souffre le sport scolaire et universitaire ? Nous pensons que des efforts méritent d'être fait dans ce domaine et qu'il est souhaitable de la part des autorités politique d'adopter une politique d'implantation d'infrastructures sportives en vue de sauver cette discipline qu'est le sport scolaire et universitaire.

III - 3 - 2 FACTEURS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Concernant ces facteurs, l'un des plus pertinents est la formation initiale des enseignants d'EPS. Ces derniers qui sont jusqu'à présent très peu nombreux par rapport à l'effectif des établissements et des élèves qui ne font que croître d'année en année. Or l'Institut National des Sports, chargé de cette formation initiale, ne forme que 30 à 40 maîtres d'EPS par an. Ce chiffre n'est pas pris en compte par la fonction publique car elle recrute par concours direct et selon les besoins de l'état. C'est ainsi par exemple : qu'en 1985 sur 56 formés, 5 seulement avaient été recrutés. Toutefois, cette situation mérite d'être reconsidérée et conduire à adopter une politique de recrutement massive bien que les autorités politiques ne ménagent aucun effort. A cette insuffisance de maîtres d'E.P.S., il faut ajouter le manque de formation continue pour ces derniers ci. Cette formation qui permettrait au moins à ces enseignants de se ressourcer dans le domaine de l'animation pédagogique. A cet effet, la création d'une section de formation à l'Institut National des Sports serait la bienvenue.

On note également dans nos établissements et à tous les niveaux, la non actualisation des programmes et le travail pédagogique qui devait être assuré et suivi par des inspecteurs pédagogiques d'EPS sont inexistantes. Ils ne sont que trois par exemple pour le cas de Bamako. Conséquence directe, on remarque le rôle qui leur sont dévolu, ~~est~~ assuré par des conseillers pédagogiques non spécialisés en EPS. En plus, de cette situation où l'EPS ne trouve pas son compte ~~est~~ la réduction des horaires et la faiblesse des coefficients affectés à cette discipline par rapport aux autres matières de l'enseignement. A cet effet, il serait souhaitable que cette situation inégalitaire fasse l'objet d'une réflexion et revue à la hausse. Aussi l'inexistence de documents de travail en matière d'EPS rend plus difficile son enseignement. Les documents ou ouvrages pédagogiques sont quasi absents dans nos établissements scolaires. Même l'Institut National des Sports dont la vocation fondamentale est de former des cadres sportifs ne dispose pas de bibliothèque spécialisée.

III - 4 FACTEURS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS

Au Mali, le sport scolaire et universitaire bien que « malade », a connu un certain prestige vers les années 70 à l'image du sport civil avec l'organisation des biennales culturelles, artistiques et sportives. Au cours de cette période, le sport scolaire jouissait de toutes les conditions de sa pratique. L'EPS se pratiquait et était considérée au même titre que les autres matières de l'enseignement puis faisait partie des épreuves du DEF⁽¹⁾ et du BAC⁽²⁾.

Les internats universitaires fonctionnaient à merveille et on notait l'existence d'un minimum d'équipements et d'infrastructures adéquats.

A cette époque, on remarquait également l'existence d'un nombre limité d'établissements scolaires avec des effectifs non pléthoriques. Mais cette situation commença à se dégrader à partir de 1978 et la prestigieuse réputation dont jouissait notre sport s'estompa et conduisit à la fermeture des internats en 1980. Dès lors, les problèmes de pratique d'EPS et d'organisation des compétitions scolaires et universitaires commencèrent. On assista alors à une recrudescence des établissements scolaires et universitaires avec pour corollaire la multiplication des écoles privées, les effectifs s'agrandissant d'année en année avec la disparition des aires de jeu au profit de nouvelles classes. A cela, s'ajoute les grèves perpétuelles des étudiants et élèves d'ailleurs constituant l'un des plus grands handicaps pour l'organisation des compétitions sportives. Elles perturbent et empêchent leur déroulement, voire même leur suspension avec l'arrêt total des calendriers élaborés.

En plus, il faut noter que, si l'étendu du territoire est favorable à l'obtention d'espace cultivable, d'habitat sinon sportif, cependant, il pose des problèmes pour l'organisation des compétitions du fait de l'éloignement des régions les unes des autres amenant des difficultés de déplacement et de communication.

Cette situation est appuyée par l'inexistence totale de subventions que connaisse le sport scolaire et universitaire. Ainsi, cet état d'absence de subvention nous a amené à nous interroger sur deux choses :

- Pourquoi l'état ne subventionnerait pas le sport scolaire et universitaire, sachant que ce secteur constitue la base du développement du sport civil et dont l'impact dans le système éducatif de nos jours ne fait l'objet d'aucun doute ?
- Pourquoi les opérateurs économiques n'interviennent-ils pas au niveau du sport scolaire et universitaire sans oublier que ce secteur est porteur de développement économique, ne serait ce que par les messages publicitaires qu'il véhicule lors des compétitions sportives .

La réponse à ces questions est évidemment une affaire de point de vue, d'opinion et reste extrêmement difficile à apprécier dans l'absolu.

⁽¹⁾ D.E.F. : Diplôme de fin d'Etudes Fondamentales.

⁽²⁾ BAC : Baccalauréat.

Mais nous pensons qu'il est souhaitable et nécessaire de mûrir une réflexion et d'accorder une attention particulière à cette discipline afin qu'elle puisse assurer son rôle d'éducation et de rassemblement de notre jeunesse, l'avenir de demain, pour la création d'un monde de paix durable

III - 5 LES FACTEURS STRUCTURELS

Ici, il faut noter l'inadéquation des structures chargées du sport scolaire et universitaire. Tout d'abord, la division de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire n'existe que de nom ; elle n'a pas de répondant au niveau des régions.

De nos jours, elle joue le rôle d'appui aux autres divisions de la Direction Nationale de l'Education Physique et des Sports. Elle n'organise aucune compétition scolaire sur le plan national. De surcroît, elle ne sait pas à quoi s'en tenir ce qui est la suite logique de l'inexistence de textes réglementaires précisant et déterminant ses rapports avec les Ministères ayant la gestion des élèves, des étudiants et les maîtres d'EPS. C'est ainsi qu'on dénote l'absence d'actes interministériels permettant de faciliter l'organisation et la gestion des compétitions scolaires et universitaires. Il faut ajouter à cela que la commission centrale n'a rien de central car les manifestations qu'elle organise ne se limitent qu'au niveau du district de Bamako. D'où tire t-elle sa légitimité ? Il est donc nécessaire de redéfinir ses missions qui prendront en compte le territoire national. Au vue de toutes ces considérations, nous pensons qu'il est important de mettre en place une structure adéquate à laquelle sera confiée la destinée du sport scolaire et universitaire.

CHAPITRE IV

LES PERSPECTIVES

CHAPITRE IV PERSPECTIVES

De nos jours, personne ne doute de l'importance et de l'intérêt du sport scolaire et universitaire, du sport en général dans la formation de l'homme. Il ne semble pas y avoir de doute non plus quant à la nécessité de préparer les jeunes d'aujourd'hui à la vie adulte. Cependant, joindre l'acte à la parole pose souvent des problèmes. Ainsi, au seuil de ce troisième millénaire où les choses évoluent d'une manière vertigineuse, resterons-nous dans cette situation immuable d'attente perpétuelle ?

Nous pensons que pour rehausser le niveau de pratique du sport au Mali et lui permettre de se hisser au rang des grands pays, il serait nécessaire et indispensable que nous adoptions une politique sportive basée sur les jeunes scolaires et universitaires. De plus, n'oublions surtout pas que tous les pays se trouvant aujourd'hui au plus haut niveau de développement en matière de sport sont passés par là. Mais, à ce propos, pour ce qui concerne le cas du Mali, certaines questions méritent d'être posées. Il s'agit de :

Quels objectifs se fixer ? Quelles stratégies et quelles méthodologies adopter pour atteindre ces objectifs ?

Au préalable, il faut que le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Sports qui ont la charge de gérer respectivement les élèves et les cadres sportifs se reconnaissent comme des partenaires.

Face à cette situation, nous demandons aux autorités compétentes chargées de la gestion et de l'administration des sports de bien vouloir :

- Revaloriser la pratique de l'E.P.S. dans le milieu scolaire et universitaire.
- Redynamiser les structures et organes du sport scolaire et universitaire.
- Multiplier les compétitions sportives
- Accorder des subventions aux départements ayant en charge la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires.

IV - 1 REVALORISATION DE L'EPS DANS LE MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Cette revalorisation doit commencer par la reconnaissance de cette discipline en tant que matière d'enseignement au même titre que les autres de l'enseignement par le Ministère de l'Education Nationale et celui des sports afin que le système scolaire malien puisse répondre aux conditions précisées par l'article 1-3 de la charte Internationale de l'EPS élaborée par l'UNESCO qui dit « que des conditions particulières doivent être offertes aux jeunes, y compris les enfants d'âge préscolaire, aux personnes âgées et aux handicapés afin de permettre le

développement intégral de leur personnalité grâce à des programmes d'éducation physiques et de sport adaptés à leurs besoins ».⁽¹⁾

Cela ne pourra se faire qu'en élaborant des textes portant charte du sport sur le plan national et en édifiant des réglementations conséquentes.

De plus il conviendrait d'appliquer dans les établissements scolaires des programmes adéquats d'EPS non seulement en terme de contenu mais de volume horaire, ceci pour évoquer l'idée de l'article 3-2 de la même charte ci-dessus citée, qui nous dit que « dans un processus d'éducation globale, les programmes d'Education Physique et de Sport doivent contribuer par leur contenu comme par leur horaire à créer des habitudes et des comportements favorables à l'épanouissement de la personne humaine ».

A cet effet, l'enseignement devrait être confié à un personnel qualifié et à tous les niveaux. La pratique de l'EPS devrait assurer une bonne formation des qualités motrices des pratiquants et de respecter également les principes de l'entraînement qu'exige la compétition.

Pour y arriver, il est important :

- qu'au niveau du premier cycle fondamental, qu'un enseignant soit affecté pour assurer l'enseignement de l'EPS pour toutes les classes au sein d'un établissement

- au niveau du second cycle fondamental, il faudra en plus des maîtres d'EPS qui y sont, prévoir des professeurs certifiés. Mais cela devrait passer d'abord par une multiplication de cette formation.

En effet, l'enseignement de l'EPS souffre du manque de maîtres d'EPS car l'Institut national des sports qui est chargé de leur formation ne forme qu'un minimum de 30 à 40 par an . Pour ce qui concerne celle des professeurs, elle se fait à l'extérieur. De nos jours ils ne sont que 22 dont 15 seulement sont en activité pour tout le territoire national. De surcroît, il est à rappeler que parmi ceux qui sont en activité 95 % servent à Bamako.

Il serait souhaitable en outre que les conseillers d'Education physique et sportive se trouvant au niveau des inspections fondamentales puissent avoir une formation en EPS.

La mise en œuvre de toutes ces dispositions serait possible et n'aurait de sens que lorsqu'elle serait appuyée par l'adoption d'une politique d'implantation d'infrastructures dans tous les établissements scolaires et universitaires du Mali, ce qui garantirait la pratique de l'EPS.

Source ⁽¹⁾ Charte Internationale de l'Education Physique et du sport (1993) UNESCO

IV - 2 LA REDYNAMISATION DES STRUCTURES ET ORGANES DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Nul n'ignore l'importance que revêt une structure dans le fonctionnement d'une activité comme le sport qui sollicite le regroupement de plusieurs personnes appelées à collaborer ensemble en vue d'atteindre un objectif fixé qui n'est autre que la performance.

Ainsi, pour sortir le sport scolaire et universitaire du Mali de ce marasme total, il est nécessaire de commencer par une «révolution structurelle» relative à la gestion et à l'administration de ce secteur qui permettraient à chaque élève et étudiant de pratiquer le sport de son choix selon ses aptitudes et ses possibilités et amener à créer une conscience au niveau de toute la jeunesse scolaire et universitaire du pays.

En effet, cette révolution devrait commencer par la mise en place d'associations au niveau des établissements secondaires, techniques, professionnels et supérieurs et ceux de l'enseignement fondamental sur le plan national. Ces associations devraient à leur tour mettre en place une fédération nationale du sport scolaire et universitaire (FNSSU)

Cette fédération sportive scolaire et universitaire sera l'instrument central auquel sera confié la gestion des compétitions scolaires et universitaires. Elle regroupera donc l'union des associations sportives de l'enseignement supérieur, secondaire, technique et professionnel et l'union des associations de l'enseignement fondamental.

Elle assurera la mise en œuvre de la politique sportive dans les établissements scolaires telle que définie par le département des sports. Elle devra être affiliée à la Fédération Internationale du sport universitaire (FISU) et également à la Fédération du sport scolaire et universitaire en Afrique (FASU)

A cet effet, elle sera chargée de la préparation et de la participation des différentes équipes scolaires aux manifestations sportives organisées par ces dites instances.

Concernant les organes de gestion de cette fédération, nous proposons :

- l'assemblée générale,
- un bureau fédéral,
- un secrétariat
- les commissions de travail

* L'assemblée générale : Elle sera présidée par le Ministère des sports ou son représentant . Elle se réunira une fois par an et regroupera les représentants de toutes les associations scolaires et universitaires, de la division de l'Education physique et du sport scolaire et universitaire, des enseignants d'EPS , des

différentes inspections des deux ordres d'enseignement et les membres du bureau fédéral.

Cette assemblée devra définir toutes les orientations générales en matières de développement du sport scolaire et universitaire à mettre en œuvre par le bureau fédéral ou bureau exécutif.

* Le bureau exécutif : Il sera mis sur place par l'assemblée générale. Ses membres sont élus à la majorité simple. La commission de mandat est désignée par l'assemblée générale. Les résultats des élections sont proclamés en séance plénière par le président de la commission de mandat.

Quant aux attributions, le bureau aura la charge non seulement d'exécuter les décisions de l'assemblée générale mais aussi à élaborer les calendriers des compétitions, fixer les dates limites des éliminatoires régionales avant la phase finale qui regroupera tous les vainqueurs à Bamako. De plus, il aura à étudier ou à se pencher sur toutes les questions relatives aux modifications à apporter aux statuts et règlements.

* Le secrétariat général : Il est partie intégrante du bureau fédéral. Il est tenu par un secrétaire général secondé par un adjoint. Il est chargé de la vie du bureau, c'est-à-dire chargé de la rédaction des comptes rendus de réunion, des correspondances et convocation émanant du bureau.

* Les commissions de travail : leurs nombres seront fonctions des besoins et de l'importance de l'envergure des tâches attendues. Elles seront chargées de l'élaboration des règlements des différentes rencontres, trancher toutes les questions relatives aux litiges et sanctions, de l'organisation des manifestations, etc... Les attributions dépendront du rôle de leur spécificité. Le chef de division du sport scolaire est d'office membre d'honneur et peut prendre part à leurs travaux. Pendant la phase finale un représentant par région pourrait être membre pour des questions relatives à l'homologation des résultats, des pénalités et informations diverses.

En ce qui concerne l'intérieur des régions, on retrouvera la même structuration et les mêmes prérogatives qu'au niveau national .

- l'assemblée régionale,
- le secrétariat régional,
- la commission technique régionale

L'assemblée régionale regroupera le gouverneur ou son représentant, les chefs d'établissements de tous les ordres d'enseignement, l'inspecteur de la jeunesse et des sports, le chef de la division de l'Éducation physique et du sport scolaire, le directeur régional de la jeunesse et des sports , les inspecteurs régionaux de

l'enseignement fondamental, les représentants des associations scolaires et les enseignants d'EPS. Cette assemblée sera responsable de la détermination de la ligne à suivre par la commission technique régionale en conformité avec le programme national. Quant aux secrétariats et commissions techniques régionales, ils travailleront en liaison avec le bureau fédéral. La commission technique jouera office de ligue dans les régions comme on le constate au niveau du sport civil. Elle sera chargée de l'organisation des compétitions régionales en rapport avec le bureau fédéral qui fixera les dates limites des éliminatoires régionales afin de prévoir les phases finales. Elle veillera au bon déroulement des activités en examinant tous les projets de textes réglementaires et les calendriers des rencontres. Elle sera présidée par l'inspecteur régional de la jeunesse et des sports, et regroupera de plus les secrétaires régionaux, les enseignants d'EPS, les représentants des différents ordres d'enseignement. Un trésorier à l'instar du niveau national sera chargé de la gestion des ressources de la commission technique régionale. Ainsi, pour que cette discipline puisse marcher correctement et à merveille, tous ces organes ci-dessus cités doivent obligatoirement travailler de concert. Pour ce qui concerne les dispositions générales relatives au fonctionnement de la fédération nationale du sport scolaire et universitaire et de sa composition puis les attributions des membres du bureau nous vous demandons de bien vouloir voir en annexe le projet de règlement intérieur de la dite fédération.

IV - 3 LES COMPETITIONS SPORTIVES

Il ne sert à rien de se donner les moyens de mieux pratiquer le sport si le *minimum n'est pas effectué*. Ce minimum s'appelle les rencontres sportives. Ces dernières demeurent et constituent une des tares de nos institutions chargées du sport scolaire et universitaire. En effet, nos établissements souffrent du manque de compétitions. De nos jours, il n'existe aucune compétition nationale dans le domaine du sport scolaire et universitaire. S'il est vrai que l'avenir du sport de haut niveau est basé sur la jeunesse, il serait donc nécessaire d'opter pour une multiplication des rencontres à tous les niveaux, sachant que toute éducation parfaite commence tôt, dès le bas âge.

A ce sujet, nous suggérons l'institutionnalisation des différentes coupes suivantes sur le plan national en dehors de celles qui sont propres à chaque localité ou région :

* Au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur

- En athlétisme : Coupe du Ministre des Enseignements secondaires et supérieurs
- En sport collectif : Coupe du Ministre des Sports jouée au niveau de chaque discipline (autant de disciplines, autant de coupes).

* Au niveau de l'enseignement de base

- En athlétisme : Coupe du Ministre de l'éducation de base

- En sport collectif : Coupe du ministre des sports (autant de disciplines, autant de coupes).

Maintenant voyons comment pourront se dérouler ces compétitions.

Pour l'organisation des compétitions dans le temps, nous suggérons ce qui suit :

- 1^{ère} PERIODE : Novembre-Décembre

1 - Les compétitions devront commencer par les éliminatoires entre les Etablissements au niveau des deux ordres d'enseignement.

2 - Formation des différentes équipes d'établissement

- 2^{ème} PERIODE : Janvier-Février-Mars

Au cours de cette période, les équipes de chaque région championne se retrouve en compétition sur la base d'un découpage zonal que voici

■ Zone 1 : Kidal, Gao

■ Zone 2 : Tombouctou, Mopti

■ Zone 3 : Ségou, Sikasso

■ Zone 4 : Koulikoro, Kaye

■ Zone 5 : District de Bamako

- 3^{ème} PERIODE : Avril-Mai

Déroulement de la phase finale regroupant les équipes qualifiées des 5 zones dans les disciplines retenues. La période la mieux indiquée pour l'organisation de cette phase finale serait les congés de Pâques.

A l'issue de la phase finale, un classement général sera fait dont l'appréciation est laissée à la disposition de la fédération nationale du sport scolaire et universitaire avec la distribution des prix et diplômes de participation en cas de nécessité et cela en guise d'encouragement ou de motivation. De ces jeux devront sortir également les sélections nationales des différentes disciplines retenues en vue de leur participation aux compétitions internationales.

IV - 4 Les ressources de la FNSSU

Tout le monde s'accorde à dire que « l'argent constitue le nerf de la guerre » c'est dire que sans l'argent rien ne peut se réaliser. Alors que deviendrait le sport scolaire et universitaire au Mali qui ne bénéficie d'aucune subvention ?

De nos jours, il serait inconcevable que le sport ne puisse générer de ressources alors qu'il fait l'objet d'une surcommercialisation amenant à constater lors des compétitions ou d'autres événements sportifs une quasi impossibilité de distinguer les sportifs parmi les innombrables messages publicitaires figurant sur et autour des terrains, sur les tee shirt, shorts, chaussures et bas dans les loges, sur les panneaux et autres supports publicitaires.

A cet effet, pour que cette discipline puisse générer de ressources financières en vue de pouvoir pousser des « ailes » et pouvoir se mouvoir nous proposons les moyens suivants :

- 1 - La vente de tee-shirts avec inscription de l'emblème des établissements ou autre.
- 2 - Contrat entre la Fédération Scolaire et universitaire et les firmes ou sociétés de la place. Ce contrat devrait se matérialiser par le port de maillot avec les enseignes publicitaires des sociétés ou firmes concernées lors des rencontres.
- 3 - Par l'organisation de concert, tombola, soirées récréatives etc...
- 4 - La vente des licences.
- 5 - Octroi de 2% des recettes de toutes les rencontres Nationales et Internationales pour le développement du sport scolaire et universitaire.
- 6 - Contribution ou cotisation de 50 à 100 F par élève et étudiant pour tous les ordres d'enseignement sur tout le territoire national.

Au delà de ces moyens ci-dessus cités, il serait nécessaire et indispensable que les autorités politiques allouent une subvention au sport scolaire afin qu'il puisse jouer son rôle d'assurance du sport de hautes compétitions.

CONCLUSION

CONCLUSION

La situation actuelle du sport au Mali mérite réflexion. Le bilan actuel fait apparaître qu'il est en pleine crise. Les résultats sont loin d'être probants. Les résultats du football et l'inexistence des autres disciplines sur l'échiquier international, sont des exemples palpables et concrets. Ainsi, nul ne peut dire que tout va bien. Les causes de cette léthargie se situent à plusieurs niveaux : l'absence de structures fonctionnelles ou opérationnelles au niveau des fédérations, l'équipement et l'infrastructure quasi inexistant, la nécessité de créer, d'infrastructures sportives dans tout le Mali, l'absence de motivation, de compétition digne de ce nom, l'insuffisance de cadres techniques, le manque de ressources financières pour promouvoir le sport de masse...

Il est temps que nous nous interrogeons sur les voies et moyens pouvant sortir notre sport de son sommeil. Aussi pour redynamiser ce secteur, il est nécessaire de donner un souffle nouveau au sport scolaire et universitaire qui constitue une source inépuisable du sport extra scolaire appelé généralement sport civil. Notre démarche nous a permis de nous appuyer sur l'état des lieux actuels du sport au niveau de nos établissements scolaires et universitaires en vue de faire l'analyse des problèmes nous permettant d'apporter notre contribution pour la redynamisation de ce secteur que nous pensons vital à notre jeunesse.

Cette redynamisation dépendra, nous en sommes certains, de la volonté de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux maliens d'une part et de l'application d'une politique d'implantation d'infrastructures effectives, combler le vide juridique, revaloriser la pratique de l'EPS et son enseignement d'autre part. C'est seulement dans cette démarche qu'apparaîtront les prémices de l'excellence tant sur le plan national qu'international. La nouvelle stratégie que nous envisageons consisterait à favoriser la création d'une fédération nationale sportive des élèves et étudiants du Mali. Cette structure serait la bienvenue et s'accorderait bien avec nos préoccupations qui consistent à développer la pratique du sport de masse pour soutenir celle de la haute compétition. Pour atteindre et mener à bien cet objectif, rien ne serait de trop et la participation de toutes les entités : scolaires et universitaires, cadres techniques, autorités politiques et administratives serait nécessaire. Dans cette optique, rien ne peut à cet effet se faire sans une prise de conscience nationale. Aussi, pour cette raison, aucun malien ne devrait donc ménager son effort pour la réussite de cet objectif. Cette démarche serait la seule condition de réussite pour le développement du sport au Mali en général et du sport scolaire et universitaire en particulier. A ce titre, il est certain que tout ne se fera pas en un jour, ni en un an. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une sensibilisation, une motivation de tous les acteurs de la vie nationale afin de porter haut et loin le flambeau du sport scolaire et universitaire malien.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Chappelet J.L. et Roukhadze M.H. (1996) « Document du Musée olympique. Le management du sport ». Une approche internationale.
- 2 -Dembelé Sékou (1983) « Sport de Développement » Reflexion sur la Politique sportive au Mali
- 3 - Diakabana M'Senga (1987) « L'EPS à l'école en Afrique »
Formation et Formation permanente des cadres
- 4 - Françon Gallana - Roger Lavasseur - Généviève Ponjol (1983) « Cahier de l'animation 32 »
- 5 - Ludovic G.C. Dossou - Yovo (1992) « Contribution à la redynamisation du S.S.U. en Rép. Du Bénin ».
- 6 - Marc Henri Janne (1983) « Rapport de Synthèse » : Expériences Nationales en matière de jeunesse et d'éducation populaire Document confejes XIV 05
- 7 - Nicole Dechavanne / Bernard (1982) « Education physique de l'adulte - Pédagogie des séances collectives - Paris ».
- 8 - Robert Decker (1996) « La Compétition sportive à l'école » : Avantages et inconvénients.
- 9 - Touré Ibrahim Baradji (1986) « Réflexion sur le sport scolaire et universitaire au Mali »
- 10 - Yves Pénaud - « L'Afrique sport ». Le sport africain en Vedette
- 11 - Constitution de la République du Mali
- 12 - Decret N° 97-091/P.R.M. du 24 Février 1997 - Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des sports et de l'Education Physique
- 13 - Dictionnaire Universel (1995) 2^{ème} édition
- 14 - Document sur les nouvelles politiques d'orientation de l'enseignement au Mali

15 - The International bulletin of physical education and sport (1997) Volume 67 N° 01 spring

16 - Les moments saillants du 1^{er} congrès mondial de l'international de l'éducation - Hararé-Zimbabwe (1995) imprimé en Belgique par I. de Sedt S.A.

17 - UNESCO (1993) Charte internationale de l'éducation physique et du sport.



ANNEXE

DIRECTION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GENERAL

FEDERATION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
ET UNIVERSITAIRE (F.N.S.S.U)

REGLEMENT INTERIEUR

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1ER / Le présent règlement intérieur complète et clarifie les Statuts de la Fédération Nationale du Sport Scolaire et Universitaire. Il a force de loi et sa violation est sanctionnée.

ARTICLE 2 / Nul ne peut être membre de la Fédération Nationale du Sport Scolaire et Universitaire s'il n'appartient pas à un des ordres d'enseignement de l'Education.

ARTICLE 3 / Tous les membres de la Fédération doivent être titulaires d'une carte de membre.

ARTICLE 4 / La saison sportive scolaire et universitaire commence le 1er Octobre et se termine le 31 Juillet.

ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 5 / L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an. Les membres du bureau qui ne sont pas délégués des commissions régionales assistent à l'assemblée générale mais ne prennent pas part au vote pour l'élection du bureau. Les délégués des commissions régionales possèdent d'une voix de la commission qu'ils représentent.

ARTICLE 6 / L'Assemblée Générale est convoquée au moins un mois avant la date fixée par lettre circulaire. Le projet d'ordre du jour doit figurer dans la lettre. La date et le lieu de l'assemblée générale sont fixés par le bureau de la Fédération.

ELECTION DU BUREAU DE LA FEDERATION

ARTICLE 7 / Les membres du bureau ne sont pas forcément choisis parmi les délégués des commissions régionales. Ils sont élus à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un second tour. S'il y a égalité de voix à nouveau, la voix du président de la commission de mandat est prépondérante. La commission de mandat est désignée par l'assemblée générale. Les résultats des élections sont proclamés en séance plénière par le président de la commission de mandat.

ARTICLE 8 / Une commission de vérification des pouvoirs dont les membres sont désignés par le bureau s'assure de la validité du pouvoir des délégués.

BUREAU DE LA FEDERATION

ARTICLE 9 / L'administration de la fédération relève du bureau qui statue sur toutes les questions qui intéressent la fédération, les commissions régionales, les comités locaux et les associations. Il élabore et soumet à l'approbation de l'assemblée générale tous les règlements sportifs et veille à leur application.

Le bureau de la fédération est habilité à prendre toutes les décisions sur les problèmes urgents concernant le fonctionnement de la fédération. Il approuve au préalable les statuts, le règlement intérieur et les règlements particuliers des compétitions ainsi que les modifications qui peuvent être apportées. Les commissions régionales sont placées sous l'autorité de la fédération. Elle exerce sur les commissions régionales les pouvoirs qui lui sont délégués par le Ministère de tutelle.

ARTICLE 10 / Le bureau de la fédération est administré par un bureau de 18 membres qui sont :

- 1 Président
- 1 1er vice président
- 1 2è Vice président
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Trésorier Général
- 1 Trésorier Général Adjoint
- 1 1er Secrétaire Général à l'Organisation
- 1 2è Secrétaire Général Adjoint
- 1 Secrétaire à la Communication
- 1 Secrétaire aux conflits
- 1 Commissaire Médical
- 1 Directeur Technique d'Athlétisme
- 1 Directeur Technique de Basket ball
- 1 Directeur Technique de Foot ball
- 1 Directeur Technique de Hand ball
- 1 Directeur Technique de Volley ball
- Membre de Droit
- 1 Représentant de l'Association des élèves et Etudiants du Mali

ARTICLE 11 / Le bureau de la fédération est élu pour trois ans par l'assemblée générale. Il veille à l'exécution de toutes les recommandations assignées par l'assemblée générale. Les membres du bureau sont solidairement responsable de gestion et de l'administration de la fédération : les réunions du bureau sont mensuelles et peuvent être convoquées par le Président.

ATTRIBUTION DES MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT

ARTICLE 12 / Le Président est le premier responsable de la fédération. Il représente la fédération en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il signe conjointement avec le Trésorier Général tous les documents engageant pécuniairement la fédération. Il est responsable du bon fonctionnement de la fédération.

LES VICES PRESIDENTS

ARTICLE 13 / Les vices présidents remplacent dans l'ordre de préséance le Président en cas d'absence ou d'indisponibilité. Les mêmes pouvoirs leur sont confiés. Ils peuvent recevoir du président des délégations exceptionnelles de pouvoir.

LE SECRETAIRE GENERAL

ARTICLE 14 / Il est chargé de la rédaction des comptes rendus de réunion du bureau. Il est responsable des correspondances et des convocations. En cas d'urgence il peut prendre toute décision épistolaire et en référer au bureau dans le plus bref délai. Il représente la fédération à toutes les réunions officielles en l'absence du président. Il est constamment en relation avec tous les directeurs techniques dont il centralise les décisions.

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

ARTICLE 15 / Il remplace le secrétaire général en cas d'absence ou d'indisponibilité. Par ailleurs ce dernier peut lui déléguer des pouvoirs.

LE TRESORIER GENERAL

ARTICLE 16 / Il assure la gestion financière de la fédération. Il rend compte au bureau de la fédération de la situation financière. Il tient un livret de compte qui peut être à tout moment contrôlé. Il procède aux versements des fonds de la fédération à la banque. Sa signature est apposée sur tous les chèques ainsi que celle du président ou d'un des vices présidents.

LE TRESORIER GENERAL ADJOINT

ARTICLE 17 / Il remplace le trésorier général en cas d'absence ou d'empêchement.

LES DIRECTEURS TECHNIQUES

ARTICLE 18 / Ils sont responsables des aspects techniques de leur discipline. Ils forment des commissions techniques dans chaque discipline. Ils sont présidents de leur commission.

Ils transmettent au bureau pour approbation la liste des membres de leurs commissions techniques. Les membres des commissions techniques ne sont pas membre du bureau fédéral. Les Directeurs techniques transmettent au bureau fédéral la liste de leur entraîneurs. Ils coordonnent et contrôlent l'action des entraîneurs. Ils se préoccupent de la détection des sportifs, de la formation des entraîneurs, des animateurs de leurs disciplines. Ils élaborent avec leurs commissions des programmes sportifs ainsi que leur diffusion. Ils proposent au bureau les formes de compétitions à organiser. Ils sont responsables des sélections nationales qu'ils supervisent à tout moment. Ils élaborent les calendriers, les règlements sportifs et particuliers des compétitions qu'ils soumettent au bureau fédéral pour approbation.

LE SECRETAIRE GENERAL A L'ORGANISATION ET SON ADJOINT

ARTICLE 19 / Ils se chargent de l'organisation de toutes les manifestations de la fédération : manifestation sportives assemblée générale, réunion du bureau, les voyages, hébergement des sportifs, des officiels, les stages, les missions.

LE SECRETAIRE A LA COMMUNICATION

ARTICLE 20 / Il est chargé de la diffusion de toutes les informations. Il est le lien entre la fédération et les autres organismes sportifs. Il peut prendre tout contact dans l'intérêt de la fédération avec toutes autres associations nationales ou internationales désirant établir des relations ou des échanges avec la fédération.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE

ARTICLE 21 / Il est chargé du contrôle médical des sélections nationales. Il organise les contrôles médicaux lors des stages. Il assure la couverture médico-sanitaire de toutes les activités de la fédération. Il établit des fiches médicales de renseignement.

LE SECRETAIRE AUX CONFLITS

ARTICLE 22 / Le Secrétaire aux conflits veille à la bonne entente entre tous les membres du bureau et tous les adhérents de la fédération. Il préconise des solutions heureuses à tous les différends qui peuvent survenir entre la fédération et ses membres.

ARTICLE 23 / Tout membre du bureau qui aura sans excuses au préalable valablement manqué à quatre réunions (4) consécutives ou cinq (5) non consécutives au cours d'une même année perd la qualité de membre et sera remplacé sur proposition du bureau. La présence de la moitié des membres du bureau est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'absence du président les réunions sont présidées par l'un des vices présidents. En cas d'absence de ceux-ci, les membres présents désignent un membre qui présidera la réunion. A chaque réunion un compte rendu est établi par le Secrétaire Général et adressé à tous les membres du bureau et aux Directions Nationales de l'Education.

LES MEMBRES D'HONNEURS

ARTICLE 24 / En plus des membres élus par l'assemblée générale, le bureau de la fédération peut nommer des membres d'honneur. Les membres d'honneur. Les membres d'honneur sont des membres de bienfaisance de la fédération du sport scolaire et universitaire.

Ils sont tenu d'apporter leur soutien moral à la fédération. Ils contribuent de façon exceptionnelle selon leur moyen aux dépenses matérielles et équipement de la Fédération Nationale du sport scolaire et universitaire. Ils peuvent être sollicités à tous moments par le président ou le Secrétaire Général à la recherche de solutions à tous les problèmes que pourraient connaître la fédération.

Ils ont un rôle de conseiller dans toutes les décisions d'activités de la fédération sans pour autant avoir un droit direct de Décision.

LES COMMISSIONS FEDERALES

ARTICLE 25 / Les commissions sont les organes extérieurs responsables des règlements dans la limite de leur attribution. Les membres de la commission sont choisis par leur président qui présente au bureau fédéral ces collaborateurs. Les commissions ont pouvoir de décision dans la limite de leurs attributions. Leurs délibérations ne peuvent être rendus publiques qu'après accord du bureau fédéral. Le bureau fédéral peut donner des délégations aux commissions par l'intermédiaire de leurs présidents membres du bureau fédéral.

Le président d'une commission est responsable du bon fonctionnement de sa commission. S'il est en désaccord, pour des décisions qu'il croit devoir maintenir avec la majorité des membres de sa commission qu'il a lui même choisie et fait agréer par le bureau il doit immédiatement en informer le bureau fédéral. Le bureau fédéral peut éventuellement se substituer aux commissions si les circonstances l'exigent. Les archives des commissions sont gardées au siège de la fédération.

JURY D'APPEL

ARTICLE 26 / Pour toutes les compétitions un jury d'appel sera désigné. Il examinera tous les litiges, les réclamations etc...

Il prend des décisions. Le Jury d'appel est présidé par un des vice président qui propose au bureau les membres du jury. Les membres du jury ne doivent appartenir autant que possible à aucune association sportive mais doivent avoir une connaissance des règlements sportifs les permettant leur application. Le jury d'appel est un organisme jouissant d'une délégation de pouvoir par le bureau pour ce faire le président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général n'y siège pas.

GESTION FINANCIERE

ARTICLE 27 / Au nom de la fédération le bureau peut faire des dépôts de fonds dans les établissements bancaires. Les enlèvements de fonds sont opérés sous deux signatures conjointes, celle du Trésorier Général et du Président. Le bureau de la fédération nomme trois commissaires aux comptes au sein de bureaux en dehors des membres du bureau (cabinet d'odite).

Les commissaires reçoivent deux semaines avant l'assemblée générale suivant les communications de tous les comptes et les pièces ~~variables~~. Ils contrôlent les comptes et doivent présenter un rapport à l'assemblée générale afin qu'ils puissent attester l'exactitude des indications et des chiffres contenus dans le rapport financier du Trésorier général.

ARTICLE 28 / La fédération reçoit des directions nationales de l'Education des pouvoirs. Elle leur seconde dans la réalisation de leur programme dans l'organisation et le développement du sport scolaire et universitaire sur le territoire national. Elle est la seule structure habilitée à organiser des compétitions sportives nationales intéressantes les scolaires et universitaires du Mali.

ARTICLE 29 / La fédération adressera régulièrement tous les procès verbaux aux directions nationales de tutelle et à la F.I.S.U ainsi que ces Statuts et Règlement Interieur.